

nouvelles dans le Viet-nam, d'armes et de munitions, sauf à titre de remplacement restreint, la commission internationale, par l'intermédiaire de ses équipes d'inspection fixes et mobiles, a cherché à maintenir l'interdiction à l'entrée d'hommes et de matériel dans le pays. Elle a pris quelque temps à établir les services d'inspection nécessaires à cette fin. Je ne suis certes pas encore en mesure de dire jusqu'à quel point ils se révéleront efficaces.

Dans d'autres parties du monde, nous avons déjà été témoins des difficultés qu'ont éprouvées des commissions internationales comptant des représentants communistes et établies en vue d'exercer une activité policière de ce genre. Par suite, au Viet-nam, si une des parties à l'accord est résolue à se dérober à ces dispositions de l'accord, la commission internationale ne pourra vraisemblablement pas l'en empêcher, même si l'inspection qui est possible et qui a été entreprise accroîtra, et accroît effectivement la difficulté des violations.

Relativement aux accords sur la cessation des hostilités, les dispositions qui ont trait au droit de la liberté démocratique et au mouvement des réfugiés n'ont pas donné des résultats satisfaisants. Nous en avons éprouvé une vive inquiétude étant donné la responsabilité qui nous incombe au sein de cette commission, car elle a mis en cause le sort de centaines de chrétiens qui se sont soudainement trouvés sous la domination rigoureuse et intolérante d'un gouvernement communiste.

Le représentant canadien au sein de la Commission du Viet-nam n'a épargné aucun effort pour veiller à ce que cet organisme prenne tous les moyens à sa disposition pour faciliter le mouvement des personnes d'une zone à l'autre comme le prévoit la convention d'armistice. A cet égard, la Commission a eu quelque succès; mais elle a aussi éprouvé des difficultés, notamment, il est juste de le préciser, en raison des tactiques d'obstruction du gouvernement communiste du Nord-Viet-nam. Mais à ce sujet également, il faut se rappeler que l'exécution des conditions de l'accord ne dépend que des parties qui doivent collaborer avec au moins un minimum de bonne foi si l'on veut que soient appliquées convenablement les dispositions de l'armistice. Tout ce que la Commission peut faire c'est de servir de médiatrice, de surveiller et de concilier; elle ne peut prendre aucune mesure destinée à faire respecter les dispositions.

Pourtant, même si les pouvoirs de la commission sont ainsi limités, même si on retarde et entrave son action,—ce qui n'est pas arrivé seulement dans le nord,—il reste que des milliers de réfugiés du nord sont

maintenant libres dans le Sud-Viet-nam à cause de la Commission internationale. De fait, je crois que près d'un demi-million de réfugiés environ ont émigré dans le sud. Il est vrai que la plupart d'entre eux s'y sont dirigés avant l'établissement de la Commission.

Nos responsabilités au sein de la Commission de surveillance au Viet-nam se bornent actuellement à la surveillance de l'application de l'accord relatif au cessez-le-feu.

Les gouvernements représentés au sein de cette commission n'ont reçu ni invitation ni directives quelconques de la part des Puissances qui ont participé à la conférence de Genève relativement à la surveillance des élections qui auront lieu au moment voulu au Viet-nam, comme on le prévoyait dans la déclaration finale de la conférence de Genève. On s'attend toutefois que nous serons priés d'exécuter cette mission avec les deux autres gouvernements représentés au sein de la Commission. Pour ce qui nous concerne, nous ne consentirons à accepter de fonctions définies à cet égard à titre de membre d'une commission internationale que si les responsabilités et les méthodes à suivre relativement à la tenue d'élections sont définies de façon satisfaisante et claire au moyen d'une entente entre les parties intéressées.

Un mot maintenant du Laos, le deuxième de ces trois pays. Le problème principal que la Commission a à régler au Laos intéresse les deux provinces septentrionales de Phongsaly et Samneua dans lesquelles les troupes dites de Pathet Lao, qui bénéficient de l'appui des communistes, ont été concentrées dans l'attente d'une solution sur le plan politique et de leur rentrée par la suite dans la collectivité nationale du Laos. Il suffit de consulter une carte de cette partie du monde pour comprendre l'importance stratégique de cette partie du Laos. Situées entre le Nord-Viet-nam et la Thaïlande, ces régions septentrionales ont été le théâtre de nombreux incidents mettant aux prises les effectifs communistes de Pathet Lao et les troupes du royaume du Laos, la plus grande part de la responsabilité devant être attribuée au premier groupe.

Malheureusement, les équipes de la Commission n'ont pas toujours été capables d'enquêter sur ces incidents avec toute la rapidité et la minutie souhaitables. Les moyens de communication manquent toujours dans cette partie du pays où n'a pas manqué par ailleurs, je dois le dire, l'obstruction communiste. Il faut espérer que l'on pourra remédier à cet état de choses qui nous ont occasionné de réelles inquiétudes, au sein de la Commission. Dans l'ensemble, cependant, les